

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 04536

Numéro SIREN : 802 581 595

Nom ou dénomination : JESMA REAL ESTATE

Ce dépôt a été enregistré le 09/03/2021 sous le numéro de dépôt 10601

**JESMA REAL ESTATE**  
**Société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros**  
**Siège social : 66 quai du Maréchal Joffre, 92400 COURBEVOIE**  
**802 581 595 RCS NANTERRE**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**  
**DU 1<sup>ER</sup> MARS 2021**

L'an deux mille vingt et un,  
Le 1<sup>er</sup> mars,  
A 9 heures,

Les associés de la société JESMA REAL ESTATE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 66 quai du Maréchal Joffre 92400 COURBEVOIE, sur convocation faite par le Président.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Stéphane ADELIN, en sa qualité de gérant de la société JERICHO, Présidente de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 30 000 actions sur les 30 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport de la Présidente,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport de la Présidente,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de la Présidente démissionnaire,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Présidente.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.



Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de la société JERICHO représentée par Monsieur Stéphane ADELIN de son mandat de Présidente à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

La société JAMES SAAD  
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros  
Ayant son siège social situé 66 Quai du Maréchal Joffre 92400 COURBEVOIE  
Immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 847 636 651 RCS NANTERRE  
représentée par son Président, Monsieur Stéphane ADELIN.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

Monsieur Stéphane ADELIN, Président de la SAS JAMES SAAD qu'il représente, accepte les fonctions de Président de la SAS JESMA REAL ESTATE et déclare, pour lui-même et pour la société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

### DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés

Société JERICHO (1)  
Représentée par son gérant  
Monsieur Stéphane ADELIN

Société SMART INVEST (1)  
représentée par son gérant  
Monsieur Benoît SAINT MARTIN

Société JAMES SAAD (2)  
Représentée par son Président  
Monsieur Stéphane ADELIN  
*« Bon pour acceptation des fonctions de Président »*

(1) Signature

(2) Signature précédée de la mention « bon pour acceptation des fonctions de Président »

**JESMA REAL ESTATE**  
**Société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros**  
**Siège social : 66 quai du Maréchal Joffre, 92400 COURBEVOIE**  
**802 581 595 RCS NANTERRE**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS**  
**DE LA PRÉSIDENTE**  
**DU 1<sup>ER</sup> MARS 2021**

L'an deux mille vingt et un  
Le 1<sup>er</sup> mars  
A 10 heures,

La société JAMES SAAD, Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 66 quai du Maréchal Joffre, 92400 COURBEVOIE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 847 636 651 RCS NANTERRE, représentée aux présentes par son Président, Monsieur Stéphane ADELIN,

agissant en qualité de Présidente de la société JESMA REAL ESTATE sus-désignée,

Prend acte de la démission de la société SMART INVEST représentée par Monsieur Benoît SAINT MARTIN de son mandat de Directrice Générale à compter de ce jour et décide de ne pas procéder à son remplacement.

En conséquence, la Présidente donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Société JAMES SAAD  
Représentée par Monsieur Stéphane ADELIN

